Impression et Expédition :
MARTIGNY

Administration et Rédaction :
SION, Avenue de la Gare
Téléphone 2 20 23, Sion

Pour les annonces urgentes s'adr. au bureau de l'Imprimerie à Martigny, Avenue de la Gare - Tél. : 61.052

Tarif des annonces :

	le Mardi	le Vendredi
Le mm. Valais	8 ct.	15 ct.
Suisse	10 ct.	18 ct.
Etranger	14 ct.	20 ct.
Réclames	20 ct.	40 ct.
Mortuaires	16 ct.	20 ct.

Chèques postaux N° II c 52

No 71.

Mardi 6 septembre 1938.
10me année — Le no 10 cts.

Le Rhône

Journal d'informations

ORGANE COMMERCIAL, ARTISANAL ET AGRICOLE
PARAISSANT A MARTIGNY LE MARDI ET LE VENDREDI

LE VENDREDI : **Le plus fort tirage des journaux valaisans**

Abonnements :

2 fois par semaine Mardi et Vendredi fr. 5.—
1 fois par semaine Mardi ou Vendredi „ 2.60
2 fois avec „Bulletin Officiel“..... „ 9.—
1 fois avec „Bulletin Officiel“..... „ 6.60
2 fois avec assurance accidents ..... „ 7.80
1 fois avec assurance accidents ..... „ 5.40

Chèques postaux N° II c 52

Les abonnés au bénéfice de l'assurance **sont assurés contre les accidents** auprès de La Bâloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. **1000.-** en cas de décès, Fr. **1000.-** en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. **1000.-** en cas d'invalidité partielle et permanente.

„LUY“
le meilleur
apéritif
Distillerie Valaisanne S. A.
Sion

Chronique du Tribunal fédéral

Les banques doivent surveiller l'emploi des crédits

Les banques doivent contrôler l'emploi des crédits qu'elles accordent, — telle est l'opinion du Tribunal fédéral. Cet arrêt a causé une certaine sensation. Voici ce dont il s'agit.

Au commencement de 1932, un agriculteur adressa une demande d'ouverture de crédit à une banque locale pour construire une maison d'habitation avec grange. Comme garantie, il donne une cédule hypothécaire sur le terrain où devait s'élever le bâtiment, plus cinq cautions solidaires. La banque répondit favorablement et écrivit à l'agriculteur : « Dès que nous serons en possession des cautionnements et des autres pièces relatives à votre crédit, vou pourrez disposer de la somme, cela seulement pour votre nouvelle construction, il va bien sans dire. »

Du 8 au 18 mars, la caisse régionale versa en plusieurs acomptes la totalité du crédit accordé. Mais, lorsqu'en juillet 1934, le débiteur fut mis en faillite et que la banque voulut réaliser la cédule hypothécaire donnée en garantie, on découvrit que le débiteur n'avait procédé à aucune construction. La banque n'avait ainsi, pour toute garantie, que le terrain nu, dont la réalisation donna 232 francs !

La caisse demanda alors aux cautions de payer, mais les cautions contestèrent toute obligation en alléguant que la banque eût dû contrôler l'emploi du crédit et veiller à ce qu'il soit utilisé uniquement pour la construction projetée.

Contrairement aux instances cantonales, qui avaient déclaré que les cautions étaient tenues de payer la totalité de la dette, le Tribunal fédéral a jugé que la banque ne pouvait exercer aucun droit contre les cautions. Il résulte des pièces du dossier, ont estimé les juges fédéraux, que la demande de crédit formulée par l'agriculteur en cause concernait exclusivement un projet de construction et que les cautions n'entendaient s'engager qu'à cet effet. Sans doute, l'acte de cautionnement ne mentionne qu'un engagement illimité et ne porte aucune clause selon laquelle le cautionnement était destiné à un but spécial. Mais il faut examiner le caractère de la dette principale indépendamment du cautionnement. Dans la reconnaissance de dette, le débiteur principal déclarait devoir à la banque 16,000 fr. garantis par une cédule hypothécaire du montant de 19,000 fr. et les cautions se portaient garantes de cette somme. Il résulte des conversations entre la banque, le débiteur et les cautions, que la banque était tenue d'ouvrir au débiteur un crédit de construction correspondant à l'usage courant en cette matière. Dans l'octroi des crédits de construction, il est d'un usage général de ne verser des acomptes que successivement, marchant de pair avec l'avancement des travaux.

La banque avait l'obligation de n'effectuer ses paiements qu'en tenant compte du but pour lequel le crédit a été accordé. Cela résulte clairement de l'art. 505 C. O., aux termes duquel « la caution est subrogée aux droits du créancier jusqu'à concurrence de ce qu'elle lui a payé. » La banque savait que la valeur du gage constitué sur le terrain allait croissant avec les progrès des travaux. Elle avait déclaré elle-même que, sans bâtiment, la valeur du terrain était pour ainsi dire nulle.

Ces circonstances obligeaient la banque à ne rien négliger, vis-à-vis des cautions, pour augmenter la valeur du gage. La banque seule était à même de prendre ces mesures de précaution en les liant au versement des acomptes. Au lieu d'opérer ainsi, elle a, dans le court délai de dix jours, et très peu de temps après que le crédit eût été accordé, versé le montant total de ce crédit, transformant ainsi ce crédit de construction en un compte courant ordinaire à vue. En agissant ainsi, la banque a, à l'insu des cautions, créé une dette principale pour laquelle les cautions n'ont assumé aucun engagement. Il en résulte leur entière libération.

La tension européenne préoccupe le gouvernement chinois

On mande de Tchoung-king que le gouvernement chinois est extrêmement inquiet de la tension européenne qui non seulement libère le Japon d'une certaine pression, mais entraîne encore des difficultés en ce qui concerne les achats d'armes et de munitions pour les troupes chinoises.

On lit dans une déclaration publiée par le ministère des affaires étrangères : « Le gouvernement chinois est très inquiet au sujet de la crise européenne et en suit le développement avec la plus grande attention. »

La 38e Assemblée générale

de l'Union Suisse des Maîtres-Selliers et Tapissiers à Martigny

Ainsi que notre journal l'a annoncé, Martigny-Ville a reçu ces jours-ci les maîtres selliers et tapissiers de la Suisse, qui avaient bien voulu choisir cette ville pour leurs assises.

Le Comité d'organisation de la Section valaisanne des selliers, à la tête duquel il faut citer MM. Henri Guex-Crosier, président, Jean Huber, vice-président, Paul Darbellay, membre, et Marcel Darbellay, secrétaire, ainsi que d'autres personnes dévouées qui nous excuseront sans doute de ne pouvoir les nommer toutes ici, ont tenu à recevoir les délégués avec cordialité, témoignant ainsi que la ville de Martigny sait toujours bien accueillir.

* * *

Il faut dire que le Comité central de l'Union suisse des selliers était déjà depuis vendredi l'hôte de Martigny où il tenait une séance préliminaire sous la présidence du président central.

Samedi, dans l'après-midi, avait lieu, dans la salle du Casino Etoile, l'assemblée des délégués où fut liquidé un abondant ordre du jour, dans lequel nous relevons notamment les questions suivantes : Rapport sur les conditions de travail dans le métier, examens de maîtrise et cours préparatoire, formation professionnelle, examens d'aptitude pour apprentis, Union suisse de la branche de l'article de voyage et maroquinerie, insignes de qualité pour produits de l'artisanat, ateliers dans les grands magasins, cours de rembourrage de dispositifs à ressort, exposition nationale suisse de 1939 à Zurich, etc, etc.

Le soir, à l'intention de nos hôtes, l'Harmonie municipale, sous la direction de M. Otto Held, de Montreux, remplaçant M. Don, absent, a donné, sur la Place centrale un concert fort applaudi par le très nombreux auditoire qui y assistait.

La journée de dimanche

Elle fut très chargée. En effet, au nombre des délégués arrivés la veille venait se joindre une importante phalange de membres de l'Union suisse dont l'effectif tint une première assemblée à 10 h. 15 dans la grande salle du Collège de Martigny où fut liquidé un ordre du jour d'ordre administratif, sur lequel nous jugeons superflu de nous étendre.

Les congressistes ayant été équitablement répartis dans les différents restaurants et hôtels de la Ville pour leur banquet de midi, se retrouvèrent encore dans l'après-midi au Collège pour une deuxième assemblée générale, pendant que les dames se rendaient en autocar visiter le pont de Gueuroz et où une réception leur était réservée tout spécialement par le Comité d'organisation.

Puis, vers les 16 heures, les Caves accueillantes de la Maison Orsat reçurent la visite des congressistes, qui se retrouvaient le soir au Casino pour le

Le banquet officiel

Pour terminer dignement la journée, après la visite des Caves Orsat, qui firent l'admiration des visiteurs, les selliers suisses eurent leur banquet officiel au Casino, fort bien décoré pour la circonstance. Le menu soigné avait été préparé à Champex, au Grand Hôtel Emile Crettex. Les frères Crettex, tant par leur cuisine excellente que par un service diligent, font honneur à leur profession et à notre hôtellerie valaisanne. Ajoutons que pendant le souper, l'orchestre Frederic George fit entendre ses meilleurs morceaux. Les convives étaient au nombre de 266.

* * *

Après le service, le président central ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux congressistes et invités, dont font partie MM. Coquoz, représentant le Conseil d'Etat, Morand, président de la Ville, et Kluser, conseiller municipal, ainsi que les représentants de la Presse locale. Il remercie les collègues de Martigny d'avoir si bien organisé ces journées et donne ensuite la parole à M. Sidler, directeur de la Saverma, nommé major de table. Ce dernier, bien que n'étant pas sellier, dirigea au mieux la partie oratoire, tantôt en français, tantôt en allemand. Il recommande que les discours soient courts et chacun obtempéra à ce désir.

M. Henri Guex-Crosier, président du Comité d'organisation de la fête, prononça un discours fort bien senti pour remercier les collègues présents, ainsi que les autorités. M. Jean Huber se fit l'interprète des mêmes sentiments que M. Guex-Crosier pour les auditeurs de langue allemande.

M. Adrien Darbellay, directeur du Casino Etoile, présenta ensuite la musique de Val d'Illiez de 1830 sur la scène. Celle-ci exécuta des vieilles danses de nos pères qui valent bien certaines de nos exhibitions modernes, ainsi que le fit remarquer une charmante dame en face et pourtant très à la page.

M. l'avocat Coquoz, sous-préfet du district de Martigny, exprima les regrets du Conseil d'Etat et du préfet, ce dernier appelé à Chamonix. Mais lui ne le regrette pas, puisqu'il a le plaisir de fraterniser ce soir avec les congressistes.

Le major de table donne ensuite la parole à M. Marc Morand, président de Martigny-Ville.

— Les orateurs précédents vous ont dit tout le plaisir que Martigny avait à vous recevoir, dit M. Morand ; je me joins à ces paroles et je vous apporte le salut de la Municipalité et de la population entière de Martigny. Je suis heureux de saluer les selliers de toute la Suisse. A notre époque, c'est encore dans l'artisanat, dans les métiers, qu'on trouve cet équilibre détruit depuis la guerre.

A l'encontre de ces hommes qui, par leur soif de lucre, désorganisent la vie sociale, vous, les artisans, savez rester modestes dans vos désirs et dans vos goûts ; honneur à vous, maîtres selliers, vous méritez la reconnaissance de vos concitoyens et des pouvoirs publics ! Je lève mon verre et bois à la prospérité de votre association et à la prospérité des artisans suisses.

M. Robert Kluser prit ensuite la parole en allemand pour adresser les salutations de Martigny à ses hôtes.

Le secrétaire permanent central des selliers, major Steiner, remercie la Municipalité, la population, les sociétés et le Comité d'organisation de la Section valaisanne, disant que les congressistes n'oublieront pas Martigny et son accueil si chaleureux.

M. Sidler fait un appel afin que chaque participant qui aura l'occasion de revenir dans notre canton n'oublie pas de s'arrêter à Martigny où il trouvera toujours un tas de bonnes choses, asperges, fraises, abricots, vins, etc.

On entend encore M. Pillioud, de Neuchâtel, puis M. Adr. Darbellay remercie M. Défago et sa troupe qui méritent toutes les félicitations en cherchant à maintenir les anciennes traditions du Valais.

Un vin d'honneur offert par l'Etat du Valais précéda le bal qui termina cette belle soirée de nos artisans, selliers et tapissiers suisses.

Et nous relèverons encore, en marge de ce banquet, le gracieux geste de la Maison de Lavallaz de Monthey, qui a offert de ses appréciés cigares, la Maison Gaba de Bâle, de ses pastilles curatives renommées et enfin les cure-dent si hygiéniques Henniez.

La journée d'hier lundi

Hier, lundi, s'est terminé le Congrès des maîtres selliers et tapissiers.

Après un important travail de deux jours, nos artisans ont tenu à visiter notre région. A cet effet, le Comité d'organisation avait prévu un voyage en autocars au Grand St-Bernard avec retour par Champex.

Nos hôtes se sont donc embarqués hier matin dans plusieurs autocars pour l'Hospice qu'ils ont visité dans la matinée.

Vers midi, ils étaient de retour à Champex où un banquet soigné leur était réservé tant à l'Hôtel des Alpes (Meilland) qu'au Grand Hôtel Emile Crettex.

De retour à Martigny le soir, nos hôtes sont rentrés chez eux en nous laissant l'impression d'être ravis de la réception qui leur avait été faite à Martigny et d'emporter de notre chère Ville, ainsi que de notre canton, le meilleur des souvenirs.

P.

En marge du Congrès des selliers

Signalons en passant un petit fait divers qui en dit long sur l'excellente impression qu'a laissée sur nos Confédérés Martigny et le Valais.

Après le banquet de dimanche soir, un petit groupe de congressistes qui venaient de quitter le Casino, abordèrent, sur la Place Centrale, quatre jeunes gens et leur demandèrent s'ils savaient l'allemand. Deux de ceux-ci répondirent dans la langue de Gœthe, sur quoi les selliers leur versèrent 1 fr. 70 pour aller boire un verre. Tellement Martigny et notre canton leur avaient plu.

Autour des minorités

Conrad Henlein, le chef des Allemands des Sudètes, qui s'est entretenu avec le chancelier Hitler sur le plan de conciliation présenté par lord Runciman.

EN LONG ET EN LARGE...

Prédire l'avenir

Tous les libraires vous le diront : Les **livres** qui traitent des sciences occultes, et surtout de ce qui touche à la divination, font actuellement recette. Dans beaucoup de journaux « bien », une rubrique est consacrée aux horoscopes.

Certes, à la frontière des sciences, dites précises, en marge des phénomènes connus et catalogués, il se passe des choses que nous ignorons encore et dont il serait trop facile, décidément, de se gausser. Attendons et ne nous hâtons pas de conclure.

Nous utilisons aujourd'hui des inventions qui eussent paru à nos grands-pères des utopies, voire des folies véritables. Nous nous sommes parfaitement habitués à ces miracles. Nous sommes donc mal placés pour contester d'emblée, au nom d'un esprit critique qui ne serait peut-être que lourdeur d'esprit, les miracles à venir.

Mais, ceci dit, réagissons cependant contre l'excessive tendance de beaucoup de nos contemporains à accepter comme paroles d'Evangile les élucubrations de tel fakir ou les vaticinations de telle « perceuse » d'avenir.

Qu'il y ait, autour de nous, des influences encore indéfinies et puissantes, que nous en puissions être « orientés », c'est possible ! Mais souvenons-nous que, même si cela est, notre volonté demeure puissante, notre action efficace.

Il y a, dans cette manie de l'horoscope, un fond de veulerie, un désir de se soumettre à je ne sais quelle fatalité qui nous délivrerait du poids de nos responsabilités. Je connais des gens qui règlent leur vie sur la foi dérisoire de ces espèces de chèques sans provision tirés sur le destin. Demain, on ne voyagera pas, on ne mangera pas de farineux, on ne s'approchera pas de ses amis, on ne boira pas son verre de bière, parce que les ukases du destin, captés et transmis par X, Y ou Z l'interdisent ! C'est ridicule... et dangereux !

On risque, en effet, de la sorte, de perdre de vue certaines valeurs essentielles, au profit d'autres, misérables !

On sourira des croyances les plus belles, les plus utiles, les plus bienfaisantes, mais on se réfugiera, pour ne pas manquer tout à fait de mystère, dans les superstitions les moins pittoresques.

L'avenir, disait le grand poète, l'avenir n'est à personne : l'avenir est à Dieu.

Un dur conseil

Voici un conseil pour tous les jeunes gens qui ont de l'ambition et du courage :

« Vous devez faire votre travail quotidien au jour le jour.

Vous devez accomplir votre travail régulier, quel qu'il soit, et puis vous devez en assumer un second, quotidiennement : ETUDIER.

Votre travail régulier vous donnera votre salaire et peut-être rien de plus.

Vos heures d'étude, pendant vos loisirs, vous vaudront la promotion. Elles peuvent éventuellement vous ouvrir une carrière.

Votre avenir — la situation que vous occuperez à 40 ou 50 ans — dépend principalement de ce que vous faites pendant vos loisirs. »

C'est un dur conseil. Seul un jeune homme sur douze aura probablement le courage de le suivre, note la « Revue de l'Efficience ».

VALAIS

Un joli geste des acteurs français à Sion

La Ville de Sion a le rare privilège de compter parmi ses hôtes des acteurs français de réputation mondiale. Ce sont, entre autres : Suzy Primm, Jean-Louis Barrault, Alerme, Sinoel, Dimeray, Jim Gérald et Delmont.

Ces acteurs tournent en ce moment, on le sait, le film « L'Or dans la Montagne », tiré du célèbre roman de Ramuz « Farinet ou la fausse monnaie ».

Mus par un sentiment de philantropie et aussi en souvenir de l'excellent accueil qu'ils ont reçu à Sion, ces acteurs veulent bien donner une soirée en faveur de la Pouponnière et de l'Asile des Vieillards.

Cette soirée aura lieu ce soir mardi, à 21 h., dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de la Paix.

Que chacun vienne applaudir nos amis de France qui ont illustré le cinéma et le théâtre.

Voici le programme de cette manifestation :

1. Cabaret artistique, bonimenté par Harry Marc.
2. Chanson de Farinet, chantée par Jean-Louis Barrault qui, dans le film, représente Farinet.
3. Chansons, par Mlle Suzy Primm, la grande vedette du cinéma.
4. M. Alerme.
5. Sketches humoristiques par Sinoel, le populaire doyen des comiques de France, Delmont et Jim Gérald.
6. Georges Dimeray, du Casino-Théâtre, de Genève.

Vente aux enchères des dessins dus au talent de Géa Augsbourg.

C'est une soirée familière que personne ne voudra manquer, unique en son genre et qui comptera dans les annales sédunoises.

Nos excellents tireurs militaires

Grâce à l'extrême obligeance de M. le capitaine Amédée Saudan, commandant de la Cp. fr. III/204, nous sommes heureux de pouvoir publier ci-après la liste des soldats qui ont obtenu le cordon d'élite (on sait que pour obtenir le cordon d'élite, le tireur doit déjà détenir l'insigne de bon tireur ou galon) et l'insigne de bon tireur dans la compagnie précitée et ceci à l'occasion du dernier cours d'introduction pour la couverture frontière.

Ont obtenu le cordon d'élite, soit la fourragère :

Le fusilier Max Marty, Martigny-Ville, classé 1er de sa compagnie avec 27 points sur 30. Vient ensuite le sgt.-maj. Gay-Crosier Joseph, de Trient, avec 26 points.

Ont obtenu l'insigne de bon tireur (gallon) :

Les fusiliers Rouiller Marcel, à Martigny-Bourg, 26 pts, et Vouilloz Pierre, à Martigny-Combe, 25 pts, le caporal Pillet Marcellin, à Martigny-Combe, 24 points et les fusiliers Vouilloz Auguste et Cretton Camille, à Martigny-Combe, Carrupt Joseph, à Martigny-Ville, chacun 24 pts.

Nous apprenons aussi que de nombreuses mentions honorables de bon tireur ont pu être décernées, cette mention se délivrant pour un résultat de 22 points et au-dessus sur 30.

Nos félicitations à tous ces excellents tireurs militaires valaisans.

Nous apprenons encore que le sgt. Ami Gay-Balmaz, de Vernayaz, de la Cp. II/204, (cap. Gross, de St-Maurice) a obtenu la fourragère pour 25 points, et M. Julien Bavarel, armurier de la dite Compagnie le gallon pour 24 points.

Société des trompettes militaires du Valais romand

(Communiqué). Le Comité a décidé, pour des raisons graves, de remettre la fête du 11 septembre à Martigny, au dimanche 25 septembre. Les trompettes de tous âges et incorporations y sont cordialement invités. Trompettes ! au nom de l'amitié, de la Musique, de l'œuvre militaire « Souvenir valaisan » que vous soutenez, le Comité vous lance le plus pressant appel. Le répertoire musical comprend de nouveaux morceaux et la cité sympathique de Martigny vous réserve d'agréables surprises. Les inscriptions sont reçues par le sergent Roduit, à Saillon, jusqu'au 19 septembre. Les tambours sont admis au festival. Le programme détaillé de la fête sera donné prochainement.

Tous à Martigny ! Le Comité.

Société cantonale d'Horticulture et de Pomologie du Valais

Le Comité de cette Société se faisant un devoir de rester en contact permanent avec ses sociétaires, leur communique ce qui suit :

Notre assemblée principale du printemps, fixée tout d'abord à la fin mars, avait été, à cause de la fièvre aphteuse, remise à mi-mai. Tout était au point lorsque la malencontreuse réapparition de l'épizootie, aggravée terriblement par les dégâts du gel et de la sécheresse, nous força à prendre, pour cette année, d'autres dispositions.

Toutefois, bien que notre assemblée ne puisse être assimilée à une réjouissance publique, nous avons pris en exemple le Comité de l'Association agricole du Valais lequel, par mesure de précaution et aussi par devoir de solidarité et de sympathie pour les membres éprouvés, a décidé de s'abstenir de toute réunion en ces temps difficiles.

Actuellement, les affaires paraissent se raffermir petit à petit et aussi dans un but d'encouragement au travail, nous avons envisagé pour cet automne une importante journée où seront commentés et discutés les sujets du jour les plus intéressants de la branche horticole, soit :

1. Les causes des dépérissements actuels des arbres fruitiers.
2. Les traitements des fraisières.
3. Rapports sur le mémorable gel de 1938.
4. Film sur l'arboriculture fruitière de la Centrale suisses d'Oeschberg.

L'important congrès de Pomologie de France devant tenir ses assises à Genève, ses sommités horticoles visiteront le sol valaisan le 18 septembre prochain.

Le achats de livres traitant de l'horticulture et de l'agriculture étant toujours subventionnés, les factures acquittées doivent être adressées à M. Alfred Veuthey, caissier à Saxon.

Le caissier prie tous les membres de faire bon accueil au prochain remboursement de la cotisation annuelle.

Ouvriers maçons

(Corr.) A l'instar des autres associations professionnelles, les ouvriers maçons se sont réunis dimanche à Martigny en assez grand nombre, dans le but de défendre leurs intérêts et d'améliorer leurs conditions de travail, qui sont inférieures, en Valais, en comparaison de celles des cantons voisins.

Un comité a été constitué à cet effet.

L'Assemblée des délégués

DE L'UNION ROMANDE DES GYMNASTES A MARTIGNY

Les délégués de l'Association romande des sections de gymnastique ont tenu dimanche, à Martigny-Ville, leur assemblée générale sous la présidence de M. Bays, de Fribourg.

La section locale « Octoduria », à laquelle incombait l'honneur de la réception de ses collègues et amis gymnastes romands, a su les recevoir avec courtoisie et cordialité. Aussi, osons-nous espérer que les hôtes de Martigny de dimanche auront été enchantés de leur visite en Valais.

A leur arrivée en gare de Martigny, une collation fut offerte par la section « Octoduria » à l'Hôtel Terminus (Marty) où M. Pierre Corthay, président de l'Octoduria souhaita une cordiale bienvenue au nom de la section de Martigny, regrettant que le beau soleil du Valais n'ait pas voulu être de la partie aujourd'hui, mais souhaitant comme compensation que les délibérations de la journée se déroulent dans la plus franche camaraderie.

Les participants se rendirent ensuite au nouveau Collège où devait avoir lieu la séance administrative qui s'ouvrit, selon la louable coutume, par un chant patriotique enlevé brillamment par l'assemblée.

Indépendamment des membres du Comité romand, parmi lesquels nous relevons les noms de MM. Bays, président précité, Chevalier, vice-président, Raymond Morand, secrétaire, Ernest Sidler, président cantonal de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique, M. Bays tient à saluer la présence à l'assemblée de M. Glasson, syndic de Bulle, conseiller national, président du Comité d'organisation de la dernière Fête romande de gymnastique de Bulle, du colonel-brigadier Morand, président de la Ville de Martigny, de son vice-président André Défayes, des conseillers municipaux Robert Kluser et Spagnoli, de M. Allet, ancien conseiller municipal de Sion et ancien président de la section de gymnastique de Sion, de M. Paul Morand, secrétaire du Comité de la section de la SFG, de M. E. Boll, de Sion, un des membres vétérans et grand pionnier de la gymnastique en Valais, des représentants de la Presse locale, etc.

Après l'appel des délégués par M. Raymond Morand et communication de l'ordre du jour, M. Sidler donne connaissance du protocole de la dernière assemblée tenue à Châtel, protocole adopté avec remerciements à son auteur.

M. Bays est ensuite heureux de pouvoir donner la parole à M. le colonel Morand, président de Martigny-Ville, lequel, au nom des autorités de Martigny et de sa population tout entière, est à son tour aussi tout heureux de souhaiter aux gymnastes la plus cordiale des bienvenues à Martigny. M. Morand ajoute que Martigny est très honorée d'avoir été choisie comme lieu de l'assemblée des délégués de l'Union romande. Cet honneur se double encore d'un grand plaisir car, dit-il, tant les autorités que la population de Martigny ont toujours porté le plus vif intérêt à tout ce qui touche la gymnastique. « Vous êtes, ajoute M. Morand, les champions de cette noble cause qui a cette devise : Fier, fort, franc, frais. Vous êtes une école de volonté, de discipline et d'énergie. Or, de telles sociétés doivent avoir l'appui sans réserve des autorités. » Et M. Morand de conclure que si le choix devait se porter sur Martigny pour la prochaine fête romande, il lui serait superflu de dire aujourd'hui que, comme à Bulle, les gymnastes romands rencontreront à Martigny l'accueil le plus cordial et le plus chaleureux, ceci d'autant plus que la ville dispose de terrains et locaux permettant de satisfaire à toutes les conditions exigées.

M. Bays remercie chaleureusement M. Morand et l'on passe à l'ordre du jour sur lequel nous nous dispensons de nous étendre sur certains points.

Un bref rapport présidentiel rend un hommage ému à M. Hartmann, un des grands chefs de la gym en Suisse, disparu dernièrement. Le rapport parle aussi du baptême du drapeau de l'Union romande et de la Fête de Bulle.

On entend ensuite le rapport du jury et du comité technique de la Fête de Bulle, par M. Genoud, puis le rapport du caissier et la lecture des comptes dont M. Grandmousin, de Martigny, au nom des vérificateurs, en propose l'adoption avec remerciements au caissier.

(Ajoutons que M. Grandmousin et M. Zwahl, de l'Association vaudoise, sont confirmés vérificateurs pour la période allant jusqu'à la prochaine Fête romande.)

Relevons encore parmi ces délibérations, qui durèrent jusqu'à 13 heures, une communication réjouissante faite par M. Glasson qui, bien que ne pouvant encore donner aujourd'hui les résultats définitifs de la Fête de Bulle, put d'ores et déjà assurer l'assemblée que ces comptes boucleront par un bénéfice d'environ 7,000 francs.

M. Glasson est ensuite confirmé à l'unanimité membre honoraire de l'Union romande et reçoit son diplôme des mains du président.

Le titulaire remercie pour cette délicate attention et tient à associer dans l'hommage dont il est l'objet, tous ses collègues du Comité d'organisation qui ont travaillé avec dévouement sans toucher aucune rétribution.

Martigny désigné pour la prochaine Fête romande

Le gros morceau de la journée paraissait être la désignation de la localité chargée de l'organisation de la prochaine Fête romande, vu que Sion revendiquait également cet honneur, se mettant ainsi en compétition avec Martigny-Ville.

M. Allet, au nom de la section la plus ancienne du Valais, plaida donc pour Sion, faisant ressortir que cette ville aura également en cette occasion ses autorités et sa population avec elle et que la capitale du Valais aurait mis tout son cœur à recevoir avec empressement les gymnastes romands.

M. Pierre Corthay à son tour, en termes simples et dans un franc parler qui plaît, se fit l'avocat de Martigny et plaida avec une éloquence teintée parfois d'humour, la cause de Martigny.

On dut donc voter ! Or, les urnes, par 21 voix contre 8, désignèrent Martigny.

MM. Corthay et Morand remercièrent aussitôt pour ce choix, tenant à assurer qu'il sera fait tout le possible pour recevoir au mieux, dans quatre ans, les gymnastes romands.

* * *

On entendit encore quelques renseignements de M. Paul Morand, à propos du renvoi éventuel de la Fête fédérale de gymnastique en raison de la participation de la Suisse aux prochaines Olympiades de Finlande, et la séance fut levée sur un chant patriotique. Après que les délégués eurent fait honneur à un vin d'honneur offert par la Ville et servi par deux accortes Valaisannes en vieux costumes, on se rendit à l'Hôtel Kluser où avait lieu

Le banquet

Il était déjà plus de 13 heures. Aussi est-ce avec appétit que nos gymnastes firent grandement honneur à l'excellent menu qui leur était réservé, banquet suivi de l'indispensable visite des Caves hospitalières de la Maison Orsat où nos convives purent apprécier les excellents et réputés crus qui s'y trouvent.

Le programme de la journée prévoyant la visite des Gorges du Trient, à Vernayaz, où la caravane se rendit par le train du Martigny-Châtelard, ce ne fut que le soir qu'eut lieu la dislocation, chacun rentrant dans son pays, enchanté de cette journée qui aura sans doute marqué dans les annales de la gymnastique valaisanne et romande.

P. S. — Ajoutons que samedi, le Comité technique de l'Union romande, avait tenu une assemblée préliminaire à Martigny ainsi que le Comité cantonal de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique sous la présidence de M. Ernest Sidler.

A propos du patois

On nous écrit :

En novembre 1936, une circulaire adressée à la Presse par le « Folklore valaisan » invitait les patoisants à participer à un concours d'œuvres littéraires en patois du Valais, aux fins de développer l'amour des traditions par le maintien de la langue du terroir.

Conditions : Inscription des concourants : 15 décembre 1936.

Primes alléchantes : D'abord, « la channe en étain fin » gravée et débordante de ce délicieux « Soleil de Sierre » pour arroser copieusement la « raclette solennelle » offerte au jury, aux concourants et aux amis du patois pour le prix dérisoire de fr. 2.— d'inscription.

Jugez si elles furent nombreuses, ces inscriptions !

Un avis officiel nous apprend, en effet, au début de 1937, qu'un « nombre réjouissant de travaux est déjà parvenu et que le jury a commencé sa tâche ». Cet avis prévient en outre les concourants que le délai d'inscription est prolongé jusqu'au 15 mars 1937.

Dès lors, plus de nouvelles ! Les « affanins de la dent » ont eu le temps de la mettre longue.

Pas nécessaire de leur souhaiter bon appétit, ni même bon courage pour le maintien du patois !.

Signé : **Cependant, ami du Folklore.**

Sion - Fête des Vendanges

La Fête des Vendanges de cet automne qui a été supprimée par suite de la pénible situation cansée par les gelées du printemps dernier, sera à nouveau célébrée en 1939.

D'entente avec l'autorité communale de la Ville de Sion, le Comité en a fixé la date au dimanche 1er octobre 1939.

Les travaux de préparation sont en cours et seront activement poussés dès le début de l'hiver.

Les proches de Monsieur Alfred FAVRE, à Martigny-Bourg, ainsi que les familles parentes et alliées, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

Hérémence en fête

Le 4 septembre 1938 sera une date à jamais mémorable pour la commune d'Hérémence.

En effet, un double événement, religieux et artistique, se commémorait dimanche.

C'était tout d'abord le cinquième centenaire de la paroisse, fête essentiellement religieuse. Ce fut un spectacle émouvant que celui de tout un peuple communiant dans un sublime élan de foi.

Les offices religieux ont commencé par la bénédiction des nouvelles orgues, joyaux de la technique moderne, uniques en leur genre en Valais, d'après M. Haenni, professeur. La messe était dite par un enfant de la paroisse, le R. P. Damien Mayoraz. M. le recteur Pierre Evéquoz nous fit un sermon d'une haute élévation morale, nous disant la signification du centenaire et des orgues.

Après-midi, une succulente raclette était servie dans l'ancienne maison de commune qui a vu défiler tant de générations.

Nous avons noté la présence de MM. de Chastonay et Pitteloud, conseillers d'Etat, MM. les professeurs G. Haenni, de Sion, Béguelin, de Neuchâtel Antoine Favre, Kuntschen, président de Sion, Paul de Rivaz, député, M. le chanoine Dupont-Lachenal, président de la S. H. V. R., ainsi que d'un grand nombre d'ecclésiastiques. De nombreux discours furent prononcés, rendant tout particulièrement hommage et félicitations à la commune d'Hérémence pour les sacrifices qu'elle s'impose afin de marcher toujours vers le progrès et formant des vœux pour la conservation de ses traditions et de sa foi.

Cette journée restera à jamais gravée dans le cœur des concitoyens. **René d'Oc.**

C'est évident

Quand pendant 60 ans un pharmacien spécialiste créateur d'une formule tonique et reconstituante. Quina (stimulant), Substances extractives de la viande (reconstituant), Lacto phosphate de chaux (fortifiant) reconnue par le public comme excellente, a mis tous ses soins à sa préparation en améliorant chaque jour les produits qui la composent grâce à son expérience et à son matériel toujours plus perfectionné, on peut dire que le médicament obtenu est parfait. C'est le cas du VIN DE VIAL qui réunit tous ces avantages, ce qui fait qu'on peut en toute sincérité le recommander aux nombreux malades qui ont besoin de lui. Anémiés, convalescents, affaiblis, épuisés et toutes personnes débiles, essayez-le. Ce sera facile et agréable, car il est délicieux.

VIN de VIAL

Le Congrès des Jeunesses radicales à Ardon

Malgré le temps un peu incertain de la journée, le XIe Congrès des Jeunesses radicales du Valais, à Ardon, a vu une participation extraordinaire, au point de dépasser par son ampleur celle d'un Festival musical.

La commune d'Ardon, sans distinction d'opinion, s'est montrée très accueillante et avait pavoisé avec goût. A cet égard, il serait même à souhaiter que dans d'autres communes du canton on fit preuve aussi de ce large esprit de tolérance, car les passions politiques perdraient de leur acuité.

Le discours de réception, qui fut un beau morceau d'éloquence, fut prononcé par M. Roger Delaloye, député suppléant d'Ardon, qui fut chaleureusement applaudi.

Six sociétés de musique participaient à la fête, admirablement organisée par les soins notamment de M. le capitaine Clemenzo, ancien député et ancien conseiller communal d'Ardon, qui se révéla un major de table hors ligne.

Il y eut naturellement plusieurs discours à commencer par celui de M. Francis Germanier, président des Jeunesses radicales valaisannes, de M. le conseiller d'Etat Fama, qui fut acclamé président d'honneur des Jeunesses radicales valaisannes et reçut un magnifique plat dédicacé.

Divers autres orateurs prirent encore la parole, dont M. René Spahr, député de Sion et notre confrère M. E. Moser, secrétaire du parti radical valaisan, qui excusa l'absence de M. Crittin, chef du parti, retenu par suite d'un petit accident de montagne.

En résumé, ce fut une manifestation fort réussie et dont les mérites reviennent à MM. Clemenzo, Eug. Georgy, R. Delaloye, secondés de dévoués collaborateurs.

Accident mortel de la circulation à Evionnaz

Dimanche soir sur la route cantonale, entre Evionnaz et La Balmaz, un bien triste accident a coûté la vie à M. Pierre Gex, d'Evionnaz, marié, sans enfants, et âgé de 42 ans.

Le malheureux se rendait à une kermesse, à La Balmaz, lorsqu'il fut accroché par le guidon d'une moto conduite par M. Genoud, de Sierre, habitant Charrat. Le motocycliste avait dû croiser une auto et c'est, paraît-il, en s'efforçant de reprendre la droite de la route que l'accident se produisit.

M. Gex fut tué sur le coup tandis que le motocycliste fut blessé grièvement et perdit connaissance. On dut le conduire de toute urgence à l'hôpital St-Amé, à St-Maurice, où son état est toujours très grave.

Nous compatissons bien sincèrement à la douleur de la veuve et des parents que ce douloureux accident plonge dans la désolation, et leur exprimons ici toute notre sympathie.

L'ensevelissement de M. Pierre Gex aura lieu demain mercredi, à Evionnaz.

Leytron - Une capture sensationnelle

Samedi, au lieu dit Odonnaz, alpage des veaux de Leytron, M. Robert Crittin a capturé 14 vipères, soit 2 mères et 12 petits, dans des circonstances qui valent la peine d'être signalées.

M. Crittin ayant vu à proximité d'un tas de pierres, une vipère qui venait de faire 3 petits d'une longueur de 20 cm. environ chacun, réussit tout d'abord à capturer ces trois petits et leur mère. Celle-ci avait encore dans son sein trois autres petits. (On sait que tous les serpents, à l'exception de la vipère, pondent des œufs).

Au même instant, à un mètre environ, se trouvait une deuxième vipère portante que M. Crittin n'avait pas vue et qui, se sentant dérangée, se dressa subitement, cherchant à mordre par tous les moyens le chasseur. Ce dernier réussit néanmoins à capturer le reptile devenu très agressif et qui fut trouvé porteur de 6 petits lui aussi.

MM. Martin et Marcel Défayes, Oswald Devayes et Augustin Michellin, berger à l'alpage d'Odonnaz, tous de Leytron, furent aussi les acteurs de cette capture sensationnelle qui mériterait même sa prime car on sait que la vipère est un reptile non seulement très dangereux pour les gens, mais aussi pour le bétail dans nos alpages.

Bovernier - Nécrologie

On a enseveli aujourd'hui à Bovernier M. Gaspard Bourgeois, décédé à l'âge de 45 ans seulement, après une longue maladie, courageusement supportée.

M. Bourgeois avait été commandant du corps des sapeurs-pompiers de sa commune et rempli diverses autres fonctions à la satisfaction générale.

Il fut aussi président de la Société de musique locale « L'Union ».

Il laisse une épouse et une fille.

A la famille en deuil, nos sincères condoléances.

Société de Secours Mutuels du Valais

L'Assemblée annuelle des délégués de la Fédération des Sociétés de Secours Mutuels du Valais aura lieu à Orsières, dimanche 11 septembre prochain.

Cette assemblée sera suivie d'une excursion au Val Ferret.

Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse

Communication officielle

Selon décision de l'assemblée suisse des délégués des 2 et 3 juillet 1938, les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1er janvier 1939.

La commission de rédaction les a soumis à une dernière vérification et mis au point conformément aux directions de l'Office fédéral des assurances sociales.

Ces jours prochains, nos assurés pourront prendre connaissance des nouveaux statuts auprès du caissier de leur section.

Les membres qui désirent — en application de l'art. 54 des statuts actuellement encore en vigueur — demander une votation générale sur les nouveaux statuts sont priés de transmettre leur demande au comité de leur section jusqu'au 30 septembre 1938. Les comités de sections enverront immédiatement ces demandes au comité directeur, par l'intermédiaire de l'administration centrale.

Si, jusqu'au 30 septembre, la votation générale n'est pas demandée par un cinquième des membres ayant droit de vote ou par le quart des sections, les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1er janvier 1939.

Ces statuts seront remis aux membres au prix coûtant. Nous aviserons nos assurés en temps voulu.

Lucerne, le 1er septembre 1938.

Le comité directeur de la Caisse-maladie chrétienne-sociale suisse

SION

L'assemblée de la Société de développement des Mayens de Sion

(Retardé.)

(Inf. part.) — La Société de développement des Mayens de Sion a tenu dimanche 28 août à l'Hôtel Rosa-Blanche son assemblée annuelle sous la présidence de M. Jacques Calpini.

Le rapport présenté par M. Paul de Rivaz secrétaire ayant constitué le gros morceau des délibérations, nous en donnons ci-dessous un aperçu.

La société de développement, qui a toujours eu comme souci principal l'amélioration des conditions d'hygiène dans les mayens par la suppression des odeurs nauséabondes des fosses septiques, avait déjà rendu attentif depuis plusieurs années le Département d'Etat. Or, le rapport de M. de Rivaz nous apprend que cette fois le nouveau chef du Département de l'Hygiène, M. Fama, a pris la chose en main. Des ordres ont été donnés aux communes de prendre des mesures énergiques à ce sujet.

D'autre part, comme la question du chargement du bisse a ici sa grande importance (car il faut que le bisse soit bien chargé pour qu'il puisse emmener les saletés ou immondices), le rapport nous apprend que pour l'année prochaine, des dispositions ont été prises afin que le bisse soit chargé durant tout l'été.

En ce qui concerne l'édilité, la Société a fait placer des écriteaux qui, hélas ! n'ont pas rencontré tout le respect et l'attention qu'ils méritent. Trop de personnes — des enfants probablement — ne savent pas respecter les objets publics. On salit, détériore, laisse des détritus, etc. On a donc chargé une personne de s'occuper de façon permanente de nettoyer ce que des personnes mal élevées salissent.

Une heureuse innovation a été trouvée en ce qui concerne la signalisation. Cette innovation sera la bienvenue pour les villégiaturants ne connaissant pas très bien la région. En effet, la route de Thyon sera marquée par des traits rouges à travers la forêt, tandis que celle de Combyre le sera par des traits bleus.

Afin d'améliorer les chemins d'accès aux Chapelles, la Société accordera des subsides aux différents propriétaires pour l'ouverture de ces chemins.

La commune des Agettes est chargée de faire supprimer une porcherie à proximité de la poste.

Une proposition de M. Robert Lorétan de faire poser des bancs fixes sur bloc en ciment dans chaque quartier a été aussi agréée.

Le rapport nous apprend encore que la société de développement a dépensé 900 fr. pour l'éclairage du bisse, alors que cette dépense incombe aux communes.

On demandera aussi aux Services industriels de poser une lampe devant le restaurant Debons, l'Hôtel de la Forêt et devant la poste.

En ce qui concerne la création du ski-lift et d'un tennis, la société est disposée à faire l'étude complète du projet, mais comme elle n'a pas les ressources suffisantes pour le réaliser, elle laissera le soin ainsi que l'exploitation à toute société ou groupement qui voudrait assumer l'initiative. On sait qu'à propos de ski-lift, 2 projets sont envisagés. Le premier, très coûteux, partirait des Mayens de Sion à la cabane de la Matze ; son rendement serait plutôt problématique ; le second irait depuis le fond de l'alpage de Thyon jusqu'à l'Arolle.

Souhaitons de tout cœur la réalisation de ce ski-lift, car l'alpage de Thyon est un des plus beaux champs de ski que l'on puisse rêver. Il attirerait certainement des skieurs venant de tous côtés.

En ce qui concerne la route de jonction des Mayens, la Société de développement est favorable au principe de cette jonction mais elle ne peut pas prendre une position définitive vu que ce projet se heurte à des propositions divergentes des villégiaturants. En effet, beaucoup d'étrangers se font le raisonnement suivant : Pour créer cette route on devra forcément abîmer le paysage par la suppression d'ar-d'arbres qui en font la beauté. Or, si l'on commet un tel massacre, nous ne reviendrons plus aux Mayens de Sion !

L'affaire en est donc là. Aussi le Comité de la Société de développement se trouve-t-il dans une situation fort embarrassée.

Le rapport de M. de Rivaz adopté, on procéda au renouvellement du Comité.

M. Jacques Calpini ayant décliné de façon formelle toute réélection à la présidence, M. Paul de Rivaz, bien que refusant, fut élu président.

MM. Favre caissier, Lorétan, Marguerat, Dr Amherdt, Pellissier, Aug. de Riedmatten, P. de Torrenté, Eug. Allet, Alph. Sidler et les présidents des communes de Vex, Agettes et Salins compléteront l'aéropage lequel, à n'en pas douter, mettra tout son dévouement pour la continuation de la belle activité déployée sous la présidence de M. Calpini, ceci afin que les Mayens de Sion méritent toujours plus leur renom de centre d'attraction des étrangers.

Chanteurs amateurs à la radio

On se souvient que, dans le courant de ce printemps, René Bersin et sa troupe avaient organisé dans les principales villes du Valais, Monthey, Martigny, Sion et Sierre, des concours pour chanteurs amateurs.

Celui de Sion, qui s'était déroulé dans la grande salle du cinéma Lux, avait obtenu un grand succès et les concourants ci-après avaient obtenu les premiers prix : 1. MM. Hercule Nicchini ; 2. Armand Varone ; 3. Jean Steiger.

Or, nous apprenons que ces trois chanteurs sédunois, auxquels se joindront d'autres chanteurs sélectionnés du Valais, seront appelés à chanter à Radio Lausanne, jeudi soir 8 septembre courant.

Concours de jeunes tireurs

Le 4 septembre s'est déroulé au stand de la Cible de Sion le concours pour jeunes tireurs du Valais central.

Septante jeunes gens, venus des sections de Grimisuat, Sion Salquenen, Sierre, Ardon, St-Léonard et Bramois, s'affrontèrent en cette joute pacifique. Les J. T. ont fait preuve de discipline et de bonne tenue, ce qui est tout à l'honneur de leurs dévoués moniteurs. Le concours fut dirigé avec compétence par M. le capitaine Maytain qui proclama les résultats à 17 h. Le 21 % des participants ont obtenu la distinction de la S. S. C. M. Mayor profita de cette occasion pour adresser aux moniteurs et aux jeunes tireurs les félicitations du comité cantonal pour les heureux résultats obtenus.

Meilleurs résultats :

Médaille d'argent : 1. Singy René, Sierre, 41 pts. 2. Rebord Benjamin, Ardon, 41. 3. Villettaz Jérémie, Grimisuat, 40. 4. Gross Jean, Sion, 38.

Médaille de bronze : 5. Schmid Jean, Sion, 37. 6. Ebinger Alfred, Sierre, 37. 7. Revaz Léon, Sion, 37. 8. Cina Berthold, Salquenen, 36. 9. Schmid Jean, Sierre, 36. 10. Spahr André, Sion, 36. 11. Métrailler Aristide, Grimisuat, 35. 12. Roux Georges, Grimisuat, 35. 13. Rieder Pierre, Sion, 34. 14. Machoud Gilbert, Sion, 34. 15. Zufferey Gabriel, Sierre, 34. **Pr.**

MARTIGNY

L'Harmonie Municipale à Evian

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Harmonie Municipale se rendra dimanche prochain aux Fêtes du Folklore d'Evian où elle a été invitée comme musique de fête.

Ce sera une manifestation magnifique à laquelle participeront encore la musique du 99e régiment d'infanterie, de Lyon, et l'Harmonie d'Annecy. Ces trois corps de musique représent environ 300 musiciens et de nombreux « premiers prix de Conservatoire ».

Parmi les participants suisses, signalons la Société des Trompettes de chasse, de Lausanne, la société des **Vieux costumes du Val d'Illiez,** le groupement du **Vieux Pays,** de St-Maurice, Les Bergerettes, de Lausanne, le groupe fribourgeois Caecilia, de Bulle, le Petit Chœur, de Vevey, **La Chanson Valaisanne,** les Yodlers des Montagnes helvétiques.

Signalons que l'Harmonie de Martigny accepte des accompagnants. Le prix est d'environ 8-10 fr., tout compris. On peut s'inscrire chez M. Jos. Kluser, (Hôtels Kluser, à Martigny).

Une passe magnifique

Au grand tir romand de Neuchâtel, M. Henri Charles, roi du tir valaisan lors du dernier tir cantonal, à St-Maurice, a réalisé à la Cible Militaire le magnifique résultat de 451 points sur 500, se classant parmi les dix premiers sur une participation de plusieurs centaines de tireurs. Bravo !

La réouverture de l'Etoile

La réouverture du cinéma Etoile, rénové et transformé, aura lieu vendredi 9 septembre. Cette date est attendue avec impatience. La Direction de l'Etoile pouvait-elle continuer à faire voir à ses spectateurs des choses toujours plus belles, tout en leur offrant un son dont la qualité n'est plus du tout en rapport avec l'image ? A cela, elle a répondu négativement. C'est pourquoi l'Etoile a subi ces transformations si coûteuses.

Et en choisissant pour son spectacle de réouverture **BLANCHE-NEIGE ET LES 7 NAINS,** le film déclaré hors-concours à l'Exposition de Venise, la Direction de l'Etoile a voulu faire un démarrage foudroyant.

Ce film est le premier grand dessin animé en couleurs. C'est en 1933 que Walt Disney, le créateur de Mickey, conçut le projet d'un film de dessins animés en couleurs qui aurait la durée d'une production vedette, soit une heure et demie environ.

Disney fit d'abord modeler les personnages en terre ; puis, avec l'aide de ses 500 collaborateurs, 2,500,000 dessins, dont le dixième — 250,000 seulement — fut utilisé.

Il ne faudrait pas croire que ce n'est là qu'une petite chose destinée aux enfants seulement. Au contraire, **BLANCHE-NEIGE** est signalé comme étant surtout un divertissement pour adultes.

La première séance pour enfants aura lieu dimanche à 17 h., après la séance habituelle de 14 h. 30.

Classe 1901

Les contemporains de la classe 1901 sont priés de se rencontrer mercredi 7 crt, à 20 h. 30, au Café de la Place, à Martigny-Bourg. Ordre du jour : petite sortie et préparation du quarantenaire.

Gym d'Hommes

Les membres sont convoqués en assemblée générale ce soir, mardi, à 20 h. 30, au Café Disières, pour prendre une décision concernant la course d'automne.

Etat civil

Août 1938

Baptêmes : Travaglini Dominique, de Jacques, Ravoire ; Closuit Georges, de Robert, Ville ; Ducrey J.-Chantal-Claudine, d'Alphonse, Bourg ; Gorret Marcelle, de Marcel, Bourg ; Carroz Christiane, d'Alexis, Charrat ; Closuit Bernard, d'Albert, Bourg ; Bernard Marcel, d'André, Ville ; Conforti Alain, de Roland, Ville ; Besse Marie-José, de Julia, Bourg ; Reitpichler J.-Chantal, de Marc, Ville.

Mariage : Orsinger Eugène et Berguerand Germaine, Bourg.

Sépultures : Sabatini Mathilde, 1875, Ville ; Remise Germain, 1870, Charrat ; Defer Victorine, Croix ; Bruchez Justine, 1895, Ville ; Petoud Maurice, 1854 Ravoire ; Guex Adrienne, 1865, Ville ; Mouthe Ernestine, Ville ; Sainsom Raymonde, 1917, Ville.

FOOTBALL

St-Gingolph I-Sion II : 2 à 0

Dimanche a donc débuté dans toute la Suisse le championnat suisse de football. Ainsi Sion fit son 1er match en 3e ligue.

Malgré sa défaite, on peut néanmoins augurer du club sédunois une bonne saison, car les deux équipes dominèrent tour à tour et les buts ne furent marqués qu'avant la fin du match. Sion II faisait jouer trois remplaçants. Il en résulta un manque de cohésion, ce qui empêcha les avants de marquer.

L'équipe a joué comme suit : Steiger ; Lambrigger, Podico ; Roch, Favre, Courtine ; Arlettaz I, Gianadda, Bioley, Reynard, Gaillard I.

Quelques mots de la partie : C'est St-Gingolph qui choisit, Sion engage. St-Gingolph joue avec une volonté farouche de vaincre et crée des attaques dangereuses. On remarque l'ailier gauche Zonka dont le jeu ressemble à celui de Forneris de Monthey, mais qui a le tort de shotter aux buts de l'aile, ce qui est facile à parer pour le gardien adverse. Mais Sion attaque aussi et bénéficie de deux corners qui ne donnent rien. Peu après, Zonka se replie sur le centre et shotte sur la latte. La balle revient et le centre-avant, en position d'offside, marque. Cependant, le but est justement annulé par l'arbitrage qui s'est montré assez large, mais juste.

Sion domine et fait meilleur jeu, mais St-Gingolph est beaucoup plus perçant et plus dangereux.

Après la mi-temps, le jeu sera assez partagé. On sent le but tout proche, mais il ne vient pas. C'est l'équipe qui marquera la première qui gagnera. Au dernier quart d'heure, Sion faiblira. St-Gingolph se fait de plus en plus pressant, mais la défense sédunoise est excellente et pare bien. On remarquera surtout le demi Roch. A la septième minute avant la fin, le centre-avant perce et marque imparablement des 6 mètres. Peu après, l'ailier Zonka parvint à marquer par un shoot qui touche la latte et entre.

St-Gingolph a mérité sa victoire, mais Sion eut au moins dû sauver l'honneur. **S.**

TIR

Concours individuels

Pour stimuler l'activité dans le domaine du tir, la Société suisse des Carabiniers organise chaque année, en collaboration avec les sociétés cantonales de tir, respectivement leurs sous-fondations, des **Concours individuels.** Ces concours auront lieu, pour le Bas-Valais, à Martigny, dimanche 11 septembre, de 10 h. à midi et de 13 h. 30 à 17 h.

Ces concours sont disputés en 30 coups, à 300 et à 50 m., avec des armes d'ordonnance ou armes libres. Mais une seule arme est autorisée à chaque concours. A chaque concours, 4 coups d'essai seulement sont autorisés.

Le concours est ouvert à tous les tireurs se rattachant à la Société suisse des Carabiniers.

Les vétérans et les juniors, ces derniers seulement avec l'arme de guerre, obtiennent une bonification totale de 6 points par concours.

A chaque concours, il est délivré : a) la mention honorable de la Société suisse des Carabiniers ; b) l'insigne-couronne spécial de la Société suisse des Carabiniers ; c) le petit insigne de la Société suisse des Carabiniers.

L'inscription doit se faire au plus vite auprès de la Société de Tir de Martigny. La finance d'inscription est de 3 fr. par concours.

Emplois fédéraux

L'Ecole Tamé, à Baden 4, prépare selon des méthodes judicieuses aux examens pour les emplois fédéraux en 3 mois (l'allemand ou l'italien compris). Elle est spécialisée en outre dans l'enseignement des langues. On y garantit l'étude de l'allemand, de l'anglais ou de l'italien en 2 mois. Elle décerne des diplômes de langues et de commerce en 3 et 6 mois. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Demandez prospectus et références à l'Ecole Tamé, Baden 4.

Automobilistes Valaisans !

Pour les réparations de votre machine, adressez-vous en toute confiance à **V. AEPLI, Vernayaz.** — Carrosserie, peinture au pistolet, réparations. Nombreuses références.

On demande un **Jeune homme** de 17 à 20 ans, ayant du goût pour le bétail, comme berger et pr aider à tous les travaux de la campagne. Se présenter personnellement chez Louis Darbellay, Martigny-Ville, rue dé l'Eglise

A VENDRE, à bas prix, **Presse botteleuse** mécanique, motor., chariot. Poids total 3500 kg. 35 bottes-heure. S'adres. au journal sous R 3698.

Hypothèques, Crédits Escompte de traites par employé de banque de gde expérience, rapide, sérieux et discret. **C. Stieger,** caissier, Pfyfferstr. 9, Lucerne. Timbre de retour s. v. p.

Bureau **„La Valaisanne"** SION, demande **de suite** sommelières, femmes de chambre, bonnes à tout faire, pr Sion, Vaud, Genève. Tél. 21803.

Depuis 25 ans *la Banque ULDRY et Cie, à Fribourg rend des services en escomptant des billets sans caution jusqu'à fr. 500.-; elle a reçu des centaines de lettres de remerciements. Indiquer la situation financière. Poursuivis, assainis, faillis et intermédiaires inutile d'écrire.*

A vendre **plantons** de **fraisiers** Mme Moutot, sélectionnés, 1er choix, Fr. 1 80 le cent. César Perraudin, Saillon, tél. 62.379

Fromage différentes petites pièces de 4 kg 20% gras environ, mou, fort, 80 ct. le demi-kg. Limburger, gras, la pièce 38 ct., dans boîtes de 12 et 20 pièces. Demi-port payé. J. VOGELI, fromagerie, Frauenfeld.

ETOILE Salle rénovée et transformée — Vendredi 9 septembre et jours suivants
Le 1er grand dessin animé en couleurs de Walt Disney
Blanche-Neige et les 7 nains
La grande révélation de l'exposition Internationale de Venise

POUR LA **CHASSE**
MUNITIONS ET ACCESSOIRES
aux meilleures conditions
JEAN BESSI
CYCLES - MARTIGNY
Tél. 61307 Av. de la Gare
Vélos - Vente et réparations

Le Bureau de placement Mme Ramony est ouvert à Martigny-Bourg
Rue des Moulins Téléphone No 6.14.30

N'oubliez jamais que le bon marché est toujours cher.

Le sulfate de cuivre
Pureté — Qualité
CUPRA
La plus haute pureté, garanti 99/100 %
protection totale contre le mildiou
Le sulfate de cuivre a une action excitante sur la vigne Les feuilles deviennent larges, les grains plus gros et la vendange acquière plus de sucre.
Les vignes traitées avec
bouillies au sulfate de cuivre
se distinguent par leur feuillage sain, leurs grappes serrées et bien développées.
Le sulfate de cuivre ayant fait ses preuves, demeure
d'une efficacité totale
d'un contrôle facile
d'un emploi simple, et
reste le meilleur marché
Fabriqué par
SOCIÉTÉ DES PRODUITS CUPRIQUES S. A.
Usines à Renens (Vaud)

Brillant «Buffle»
L'encaustique économique, durable, où les pas ne se marquent point

A LOUER, à Martigny-Ville, **Appartement** de 2 pièces, chambre de bains et cuisine. Chauffage central. S'adres. chez M. Gard, architecte.

Dentiste G. Rouiller *Martigny-Gare* **de retour**

Billets *de la* **Loterie Romande**
en vente au bureau de l'
Imprimerie PILLET
Martigny *Tél. 6.10.52* *Cpte de ch. II c 1656*

Marc CHAPPOT Ebénisterie-Menuiserie **Martigny-Ville** Tél. 61.413
représentant des
Pompes funèbres Arnold, Morges
CERCUEILS simples et de luxe
COURONNES
Maison valaisanne
Transports internationaux

SUISSE

Après la catastrophe des Alpes schwyzoises

Un monument sera élevé sur le lieu de la catastrophe

Le Conseil municipal de Muotathal a tenu mardi une séance extraordinaire à la mémoire des aviateurs qui furent victimes, samedi dernier, de la catastrophe des Alpes du Muotathal. Il a exprimé ses condoléances aux familes des victimes, à l'aviation militaire suisse et a décidé, à l'unanimité, de prendre l'initiative d'ériger un monument dans la région où les aviateurs ont trouvé une mort tragique. La municipalité a versé la première souscription dans cette intention. Une collecte publique sera ouverte pour couvrir les frais du monument.

Une lutte efficace

La statistique de la mortalité par tuberculose fait constater un nouveau progrès dans la lutte contre cette maladie sociale. Alors que sur 10,000 habitants elle en tuait en moyenne 28 par année en Suisse, à la fin du siècle dernier, ce taux est tombé à 8,9 en 1937. Les cantons présentent entre eux de grandes différences qui ne s'expliquent que partiellement. Les cantons où la mortalité est la plus basse sont Soleure, Obwald, Zurich, Lucerne, Thurgovie, dont le taux est inférieur à 7 pour 10,000 habitants. Le rapport du Service sanitaire vaudois pour 1937 constate qu'encore la moitié des tuberculeux meurent à domicile, au risque de contaminer leur entourage, alors que ce canton possède suffisamment d'établissements spécialisés où les malades ont le plus de chance de guérir. Et si leur état est trop grave pour laisser espérer la guérison, là, au moins, ils ne mettent personne en danger. Un progrès dans ce sens dépend surtout d'une meilleure compréhension de la part des médecins, des malades et de leur famille.

Une nouvelle ordonnance sur le contrôle des viandes

Le Conseil fédéral vient de promulguer une nouvelle ordonnance sur le contrôle des viandes qui entrera en vigueur le 1er juillet 1939. La dite ordonnance est le résultat des pourparlers qui durent depuis des années avec les milieux intéressés. Elle est applicable à toutes les denrées alimentaires comprises sous la dénomination de viande et de préparation de viande qui sont mises dans le commerce, ainsi qu'aux personnes, locaux, installations, objets et marchandises de toute nature se rapportant à ce commerce.

L'application de l'ordonnance est placée sous la haute surveillance de la Confédération. Cette surveillance est exercée par le Département de l'économie publique et l'Office vétérinaire qui lui est subordonné. L'exécution de l'ordonnance à l'intérieur du pays incombe aux cantons. La viande et les préparations de viande de toute sorte mises dans le commerce doivent être conformes aux prescriptions de la présente ordonnance. Elles ne doivent pas être falsifiées, altérées, souillées ou nocives, ni contenir des substances nocives. Les cantons sont tenus de présenter chaque année à l'Office vétérinaire fédéral un rapport sur la surveillance des abatages et sur l'inspection des viandes et des préparations de viande.

L'unification de l'escompte

L'unification générale de l'escompte est à l'étude dans le canton de Vaud. Où en est-elle ?

Après une longue enquête, la Chambre vaudoise de commerce a demandé au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil, aussitôt que possible, la revision de l'art. 51 de la loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce, afin que l'escompte autorisé soit ramené de dix à cinq pour cent, seul moyen de satisfaire rapidement les uns et les autres en évitant les grosses difficultés pratiques que présenterait la conclusion de conventions privées.

Le département de justice et police a estimé qu'il serait prématuré de modifier déjà une loi récente, qu'il conviendrait de poursuivre l'expérience pendant quelque temps encore. Comme la Chambre de commerce est persuadée que c'est la meilleure solution pour obtenir une amélioration quasi unanimement souhaitée dans les branches les plus diverses, elle a insisté au nom du commerce vaudois pour que ce progrès soit réalisé le plus vite possible. Elle attend la réponse à cette seconde démarche.

Les finances de la Confédération

L'ère des déficits

Le budget de la Confédération pour 1938 prévoit un déficit de 23,1 millions avec un total de recettes de 519,8 millions de francs et 542,9 millions de fraans de dépenses. Mais, en réalité, les comptes se présenteront sous un jour beaucoup moins favorable encore, car il a fallu ajouter au chapitre des dépenses certains postes pour lesquels on n'était pas encore au clair lors de l'élaboration du budget. Si bien qu'au lieu d'un déficit présumé de 23,1 millions de francs, on aura un déficit réel de 60 millions !

Aux dépenses prévues au budget sont venus s'ajouter, en juin déjà, des crédits supplémentaires pour un montant de 32,6 millions de francs ; il faudra ajouter encore une deuxième série d'un montant de 4,3 millions de francs, dont 2 millions pour l'achat de l'ancien bâtiment de la S. d. N., 800,000 francs pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le service topographique et 1,5 million de francs pour d'autres postes. En sorte qeu les dépenses s'élèveront, cette année, à la somme énorme de 579,8 millions de francs.

De même, on peut s'attendre à une augmentation du déficit prévu aux chemins de fer fédéraux. L'excédent de dépenses prévu au budget est de 31,6 millions de francs, mais il sera certainement supérieur de 6 à 7 millions à ce chiffre, en sorte que le déficit réel atteindra 38 millions de francs. La Confédération et les CFF arriveront ensemble, pour l'année courante, à un déficit de 98 millions de francs. Si l'on déduit de ce chiffre le montant qu'on se propose de consacrer à l'assainissement des CFF et des chemins de fer privés, qui fera environ 43 millions, le déficit des finances fédérales, chemins de fer fédéraux compris, n'en atteindra pas moins encore 55 millions de francs.

Pour parfaire l'« obscurcissement »

En vue de parfaire les mesures et installations envisagées pour l'« obscurcissement » des établissements fédéraux conformément aux dispositions sur la défense aérienne passive, le Conseil fédéral a voté un crédit supplémentaire de 24,000 fr. Les mauvaises langues diront sans doute que c'est un peu cher pour « obscurcir » les bureaux fédéraux !

Elle va bon train

Une bonne nouvelle : les billets de la 4me tranche de la Loterie de la Suisse romande s'écoulent rapidement ; près de 100,000 billets vendus ferme dans les quinze premiers jours !

Il est donc certain que les 300,000 billets auront trouvé preneurs bien avant la date du tirage fixée au 5 octobre, à Neuchâtel.

Les nombreuses personnes qui, pour avoir trop attendu de faire leur choix, n'ont pu participer à la troisième tranche, se laisseront-elles prendre encore cette fois-ci ? Cela paraît douteux ! En achetant un billet, une pochette aujourd'hui même, elle ont la possibilité de choisir les numéros qui leur conviennent ; elles augmentent leurs chances ; et surtout, elles diminuent automatiquement les frais généraux de la Loterie, faisant ainsi le bonheur des nombreux déshérités à qui sont répartis les bénéfices.

Le Sanatorium valaisan est — on le sait — en voie de réalisation ; le terrain est choisi ; les plans sont terminés et le Grand Conseil sera nanti de toute la question à la session de décembre, probablement.

Dès fin 1939, les nombreuses victimes de la tuberculose qui ont besoin de l'altitude pour se guérir, pourront aller à Montana. Toutefois, pour que l'établissement puisse vivre et remplir son but, il faut de l'argent. Seule la Loterie de la Suisse romande peut actuellement en procurer !

Une plaque commémorative à la mémoire du général Herzog. — Une plaque commémorative a été apposée sur la façade du bâtiment principal de la Fondation Hérosé, à Aarau, qui appartenait à la famille du général Herzog, chef de l'armée suisse qui occupa les frontières durant la guerre de 1870-1871, Le général Herzog mourut dans cette maison en 1894.

Un train sans mécanicien

Les passagers d'un des grands rapides trans-américains furent tout étonnés de stopper en rase campagne et se mirent à la recherche de la cause de cet arrêt intempestif.

Ils découvrirent que sur la locomotive n'étaient plus ni mécanicien ni chauffeur, et que le train s'était arrêté tout seul, freiné dans une courbe. Les deux hommes avaient dû sauter de la machine, chassés par un jet de vapeur brûlante provenant d'une conduite qui avait sauté. On retrouva leurs cadavres sur le ballast, le crâne fracturé.

Les Sports

FOOTBALL

L'ouverture de la saison

LE CHAMPIONNAT SUISSE

Dimanche se sont disputés en Suisse les premiers matches comptant pour le championnat suisse de la saison 1938-1939.

En **Ligue nationale,** nous enregistrons les résultats suivants : Lugano-Young Fellows 3-1 ; Grasshoppers-Lucerne 3-1 ; Young Boys-Nordstern 1-5 ; Bâle-La Chaux-de-Fonds 2-2 ; Servette-Granges 1-1 ; Bienne-Lausanne 1-1.

En **1re Ligue,** à Morges, Monthey I subit une lourde défaite devant le club local Forward par 6 buts à 0.

Que nos représentants ne se découragent cependant pas ; des jours meilleurs leur sont encore permis.

La plupart des autres équipes valaisannes jouant sur le terrain de leurs adversaires n'ont d'ailleurs pas été plus heureuses que Monthey I. Ainsi, en **2me Ligue,** groupe II, Chippis I, qui avait été brillamment promu en 2me ligue, doit s'incliner à Lausanne devant Lausanne II par 6 buts à 1 ; Sion I, à la Tour de Peilz, n'est pas plus heureux puisqu'il est battu par 4 à 3 ; d'autre part, Martigny I contre Renens I, dans cette dernière localité, doit encore s'incliner par 7 à 4. Par contre, sur son terrain, Sierre I sauvait enfin l'honneur valaisan en battant Vevey II par 11 buts à 0 !

En **3me Ligue,** voici les résultats qui nous sont connus et qui intéressent notre canton : Chalais I-Bouveret I 7-1 ; Monthey II-Aigle I 4-1 ; St-Gingolph I-Sion II 2-0.

En **4me Ligue :** Bex I-Muraz I 1-3 ; Vouvry I-St-Maurice I 2-4 ; Martigny II-Saxon I 6-2 ; Vernayaz I-St-Léonard I 3-3 ; Sierre II-Montana I 6-2 ; Chippis II-Grône I 5-4 ; Viège I-Brigue I 3-1.

Martigny II bat Saxon I : 6 à 2

C'était dimanche le début du championnat suisse et Martigny II a débuté dans la compétition de IVe Ligue par une jolie victoire aux dépens de Saxon, victoire bien méritée par le cran et le jeu plaisant que développe la deuxième formation des grenats.

Quoique jouant contre le vent, en première mi-temps déjà, Martigny II score par Richard, d'un shoot puissant, à la 5me minute. Peu après, c'est au tour de l'autre extrême de tromper le gardien visiteur : 2-0. Les locaux dominent dans tous les compartiments du jeu mais cependant le demi-droit, en voulant dégager son camp, marque contre ses couleurs : 2-1.

Sans se laisser déprimer, Martigny contre-attaque et bientôt le demi-centre Rouiller marquera un coup franc, dès 20 m. Maintenus à l'attaque par leurs demis Rouiller et Giroud, les « forwards » harcèlent constamment l'arrière-défense de Saxon. Après plusieurs échecs, les avants parviendront à leurs fins par D'Andrès I : 4-1, score à la mi-temps.

Dès la reprise, Martigny mène constamment le jeu et pratique des passes intéressantes entre demis et avants, cependant que l'arrière balaie sans pitié les timides réactions des visiteurs. Sur une percée du tandem Délez-D'Andrès I, ce dernier fait la « passe de trois » en shootant à bout portant. Pressant toujours leurs adversaires, les grenats, après une série de passes précises entre Délez et D'Andrès II marquent encore, par leur avant-centre, un 6me but. Saxon arrivera à scorer son 2me but 30 secondes avant la fin.

Martigny II : A. Rouiller ; Vaudan, Gard ; M. Giroud, R. Rouiller, Rabaglia ; R. Richard, L. Vaudan, A. D'Andrès, Délez, R. D'Andrès. **Onir.**

Les championnats du monde cyclistes Les Suisses à l'honneur

Samedi et dimanche, à Valkenburg, près d'Amsterdam, se sont déroulés les championnats cyclistes. Samedi eut lieu le concours des amateurs, sur 170 km., qui a donné le classement suivant :

1. Knecht, Suisse, Champion du monde, les 170 km. en 4 h. 51 min. 59,8 sec. ; **2. Wagner, Suisse,** à une longueur ; 3. Demmenie, Hollande, à 54 sec. ; 4. Bruneel, Belgique, à 1 min. 18 sec. ; 5. Engel, Hollande ; 6. de Hoog, Hollande ; 7. Ardizzone, Italie ; **8. Diggemann, Suisse ;** 9. Ericsson, Suède, tous dans le même temps ; 10. Maurer, Allemagne, à 1 min. 52 sec.

40 concurrents avaient pris le départ.

Au classement des nations, la Suisse est première.

Dimanche, 36 coureurs professionnels, représentant onze nations, et devant 100,000 spectateurs, disputaient à leur tour cette épreuve. Dans cette catégorie, Litschi, Amberg, Egli et Hans Martin représentaient la Suisse.

Or, le classement final de l'épreuve que nous publions ci-dessous, démontre une fois de plus que c'est non seulement dans le football ou le tir que notre petite Suisse peut rivaliser fort honorablement avec les grands pays qui l'entoure.

Bravo pour les as cyclistes suisses. En effet, alors que la veille Hans Knecht gagnait le championnat du monde cycliste amateur, dimanche, Paul Egli a animé de bout en bout la course des « Pros », ne se faisant battre au sprint par le Belge Kint, malheureusement ramené sur lui par Amberg, que d'une longueur.

Voici le classement :

1. Kint, Belgique, les 270 km. en 7 h. 56 min. 25 sec. ; **2. Egli, Suisse,** à une longueur ; **3. Amberg,** à trois longueurs ; 4. van Neck, à 50 m. ; 5. Vissers, à 1 min. 18 sec. ; 6. Neuville, à 2 min. 45 sec. ; **7. Martin** et Mersch à 10 min. Tous les autres coureurs ont abandonné.

ÉTRANGER

Trois alpinistes disparus dans le massif du Mont-Blanc

Trois alpinistes de Genève, partis pour faire une excursion dans la région du Mont-Blanc, n'ont pas donné signe de vie depuis le 23 août.

Ce sont M. et Mme Fioroli-Mertens et M. Volet.

Une colonne de secours organisée par le club alpin suisse est partie jeudi pour Courmayeur. Une seconde colonne composée de sept membres est partie vendredi matin pour Chamonix.

Les disparus ont été vus pour la dernière fois au refuge des « Dames anglaises ». Depuis lors, on a perdu leurs traces.

Toujours les drames de l'air

Un avion de la Royal Air Force est tombé, dimanche après-midi, sur une maison du faubourg londonien d'Edmonton et a pris feu. Avant de s'écraser sur le bâtiment, l'appareil avait heurté deux autres immeubles.

Une femme et deux enfants ont été tués ; vingt-six personnes furent blessées, dont 13 grièvement.

Le pilote de l'appareil a été grièvement blessé et a succombé peu après l'accident.

Arrestation d'un Suisse en Allemagne pour infraction aux dispositions sur le trafic des devises

L'ancien consul général d'Autriche à Zurich, le Dr Forster, citoyen suisse, a été arrêté en Allemagne. A ce qu'il paraît, cette arrestation n'est pas due, comme l'annonçait un journal bâlois, à des motifs d'ordre politique, mais est motivée par une infraction aux dispositions prises par l'Allemagne en matière de trafic des devises. Il s'agit donc d'un cas qui relève de la procédure judiciaire ordinaire et qui ne donne pas lieu à une démarche diplomatique. L'inculpé n'a pas été conduit au camp de concentration de Dachau, il se trouve à la prison de Munich pendant que s'instruit l'enquête ouverte à son sujet.

Le bébé-gage

Mrs Ellis Bruce, femme d'un employé, avait mis au monde un bébé dans un hôpital de Chicago. Le père ne pouvant payer les frais, la direction de l'hôpital décida de retenir l'enfant comme gage jusqu'au règlement de la facture. Mais M. Bruce lui intenta un procès.

La dispute continue. La direction de l'hôpital refuse de livrer le bébé. Le père a l'intention de lui réclamer une somme énorme à titre de dommages-intérêts.

Cependant, l'enfant, nourri, logé, habillé, blanchi et dorloté gratis, se porte bien.

Au grand tir romand de Neuchâtel

On nous signale que deux tireurs de St-Maurice se sont distingués au grand Tir romand qui vient de se dérouler à Neuchâtel. Ce sont MM. A. Apothéloz, avec 441, points et François Chablais, avec 426 points, à la cible « Groupe ». Félicitations.

Une épreuve de marche annulée

La classique épreuve de longue durée, le Paris-Strasbourg, gagnée deux fois par le marcheur suisse Jean Linder, ne sera pas organisée cette année, la ville de Strasbourg n'ayant pu garantir les sommes nécessaires à l'organisation.

Les journées au prochain Comptoir Suisse

La Journée des Costumes romands

Le programme des deux auditions de la Journée des Costumes romands du 17 septembre, sera d'une ampleur inusitée. Si les groupes offrent surtout la bonne vieille chanson populaire de chez nous, les chœurs d'ensemble tant de dames, d'hommes que mixtes, donnés par 350 exécutants, comporteront des œuvres plus récentes de Doret, Bovet et Boller, ainsi qu'une œuvre de C. M. Weber. Chacun des groupes de Genève, Montreux, Châtel-St-Denis et Delémont présenteront en outre de vieilles rondes et danse. Le groupe de **Champéry** charmera tout particulièrement le public, car c'est son propre corps de musique, si pittoresque, qui accompagnera les danses de son répertoire.

En résumé, cette manifestation, destinée à faire revivre nos saines traditions populaires, attirera une fois de plus au Comptoir suisse la foule des grands jours et constituera un spectacle de choix. La représentation sera donnée l'après-midi et le soir.

La Journée argovienne

Une journée argovienne aura lieu au XIXe Comptoir suisse, le dimanche 11 septembre, avec le concours de l'Harmonie d'Oberkulm, dans le Wynental, un des corps de musique le plus justement apprécié de la région. Un grand nombre de groupes en costumes accompagneront les exécutants, qui arriveront par train spécial à Lausanne et monteront en cortège à Beaulieu. Nos Confédérés argoviens se réjouissent de ce voyage au pays romand et de leur visite au Comptoir suisse. Nul doute que les Romands ne réservent un accueil chaleureux à nos Confédérés de la riante Argovie, et participent à leur tour nombreux à la Journée argovienne, pour entourer nos hôtes d'un jour.

A LA FOIRE SUISSE DE LAUSANNE

Une production suisse qui s'affirme

Dans les nombreux groupes du XIXe Comptoir suisse de Lausanne, il convient d'en signaler un, cette année, consacré à l'une de nos activités industrielles qui n'est pas sans jouer un rôle de grande importance dans notre économie nationale. Une fois encore, le Comptoir suisse de 1938, poursuivant une ligne de conduite qui a fait son succès, s'attache à démontrer, par des exemples pratiques et suggestifs, les possibilités de nos producteurs, afin d'en faire bénéficier les consommateurs. En effet, au Comptoir suisse, les fabricants peuvent se rendre compte de manière parfaite de ce qui porte sur le public, et noter ainsi aisément les réactions qu'un article quelconque provoque sur le visiteur.

Ce n'est pas une nouveauté que de dire le rôle que joue le gaz dans notre pays. Mais, avec raison, le Comptoir suisse de cette année permet au public, par des démonstrations attrayantes, de saisir ce fait une fois encore et de manière évidente. Il manque à la Suisse, sans doute, des mines de charbon qui pourraient faire sa richesse. Mais si nous achetons annuellement un certain contingent de houille hors de nos frontières, à l'usage du pays d'une part, à l'usage de nos usines à gaz d'autre part, il convient de signaler que ces dernières, grâce à une modernisation et à une technique très poussée, à leur volonté de suivre le progrès sous toutes ses formes, sont parvenues à tirer un maximum, tant de leurs sous-produits (coke, ammoniaque, goudron, benzol, etc.) que de leur produit principal, le gaz. C'est dire que cette industrie assure annuellement à la Suisse une production de toute importance. Sans l'existence des usines à gaz, la Suisse devrait importer de nombreux sous-produits que nous fabriquons nous-mêmes désormais en procurant du travail à notre main-d'œuvre suisse, par la transformation du charbon. Nous évitons ainsi des importations de produits déjà manufacturés.

Cette leçon de choses donnée cette année par le XIXe Comptoir suisse vaut d'être précisée à sa juste valeur. Elle permet d'établir combien notre industrie gazière suisse travaille journellement en faveur de notre économie suisse. C'est un aspect de la question, trop peu connue chez nous, et que la Foire suisse de Lausanne a tenu à mettre en valeur. Grâce à nos usines à gaz et à leur production de goudron — pour ne citer que cet exemple — l'industrie chimique suisse a trouvé en Suisse même une source de substances basiques dont elle a besoin pour la fabrication de ses produits réputés et qu'elle retirait jusqu'ici de l'étranger. Autre fait encore : nos usines à gaz jouent depuis des années un rôle de premier plan comme soutien de la navigation suisse sur le Rhin. L'essor qu'a pris cette dernière est remarquable, et elle économise chaque année à notre pays de nombreux millions de francs qu'il faudrait, sans cela, exporter pour frais de transport. Enfin — et force nous est de nous limiter — mentionnons aussi le rôle joué par notre industrie gazière dans le domaine de nos exportations. Grâce à elle, nos autorités disposent d'un atout pour inciter l'étranger à acheter en plus grandes quantités les produits suisses de qualité.

Il n'était pas inutile de mentionner ces quelques constatations mises à la portée de tous les visiteurs de la Foire suisse de Lausanne, et de dire succintement les beaux résultats que nous devons à une industrie suisse qui a su, au cours des ans, se perfectionner sans cesse, et qui compte à l'heure actuelle plu de 610.000 abonnés, soit plus des deux tiers des ménages de notre pays. **N.**

28.768 fr. ont été versés par l'assurance du journal « Le Rhône » à ses abonnés victimes d'accidents

Nouveaux timbres-poste

De nouveaux timbres-poste de 20 ct., 3, 5 et 10 fr. seront émis le 17 septembre par l'administration fédérale des postes. Ils remplaceront les émissions actuelles de ces quatre valeurs. Le nouveau timbre de 4 sous représente un paysage du Tessin, soit l'église de Castagnola, avec le lac de Lugano et le San-Salvatore. Les timbres de 3, 5 et 10 fr., qui seront imprimés désormais sur la nouvelle rotative, représentent pour la première fois des motifs historiques symbolisant notre régime d'Etat démocratique.

Le timbre de 3 fr., rouge-brun foncé, représente la scène du serment lors de la conclusion du premier pacte fédéral. Le timbre de 5 fr., bleu-noir, montre une scène de la mémorable Diète de Stans. Enfin, celui de 10 fr., vert-olive foncé, représente le peuple aux urnes, allusion au droit de vote général qui existe dans notre Etat fédératif. Ces trois timbres, de grand format, sont imprimés sur un papier spécial légèrement teinté en jaune et mélangé de fibres rouges et noires. L'auteur des quatre projets est l'artiste-peintre C. Bickel, à Wallenstadtberg, qui les a lui-même gravés sur acier. L'exécution (taille douce sur rotative), en a été confiée à la section des timbres-poste de la direction générale des PTT.

Les timbres de l'émission actuelle conservent leur validité jusqu'à nouvel avis. Ils ne seront donc ni échangés ni repris aux guichets postaux.

Les jeux olympiques de 1940. — Dans sa séance de Bruxelles, le comité exécutif du CIO a fait connaître que les jeux d'été de 1940 auront lieu à Helsinski (Finlande), du 20 juillet au 5 août. En plus des épreuves normalement portées au programme, il y aura des compétitions de football, water polo et canoë.

Les 15 ans du jeune roi Pierre II. — Aujourd'hui, mardi 6 septembre, on a fêté dans toute la Yougoslavie le quinzième anniversaire du roi Pierre II.